

**MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR
L'AMENAGEMENT D'UN CITY STADE**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquièrre
BP 30109 – 59393
Wattlelos Cedex

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122-22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au louage de choses ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Considérant que la commune souhaite aménager un City Stade dans le quartier de la Mousserie ;

Considérant que la société VILOGIA est propriétaire d'une parcelle rue Frédéric Chopin et qu'elle est favorable à la mise à disposition de celle-ci dans le cadre du projet d'aménagement ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 059-215906504-20250515-DGST2025_05_27-AR



DECISIONS

ARTICLE 1 :

D'accepter la mise à disposition par VILOGIA au profit de la commune de la parcelle sise à WATTRELOS, rue Frédéric Chopin, référencée au cadastre sous le n° AK1018, d'une superficie de 2 427 m² environ.

ARTICLE 2 :

De conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit avec VILOGIA à partir du 1^{er} juin 2025 pour une durée de 6 ans. Au-delà de cette durée, la convention sera renouvelable annuellement, sans que la durée totale ne puisse excéder 12 ans.

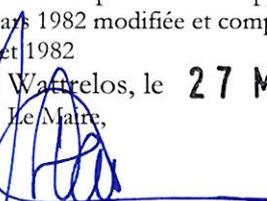
ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

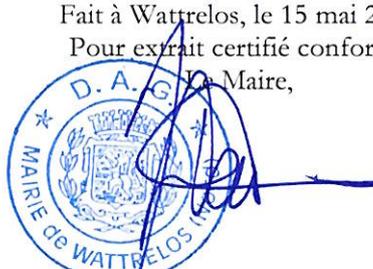


Wattlelos, le **27 MAI 2025**
Le Maire,


Dominique BAERT

Fait à Wattlelos, le 15 mai 2025
Pour extrait certifié conforme
D. A. G. Le Maire,




Dominique BAERT